Le 14 mai 2026

Municipalité de Chambord
Province de Québec

Jeudi 14 mai 2026 à 19 h 00, à la salle du conseil de la Mairie au 1526, rue Principale, Chambord, ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur, monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, mesdames Isabelle Dion, Linda Fortin, Hélène Mantha et Karine Villeneuve ainsi que monsieur Alphonse Fortin. Madame Julie Caron agit comme greffière-trésorière.

La greffière-trésorière fait lecture de l'avis spécial suivant :

MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD

AVIS DE CONVOCATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À Mesdames,
À Messieurs,

Luc Chiasson	maire
Joan Desbiens	conseiller
Isabelle Dion	conseillère
Alphonse Fortin	conseiller
Linda Fortin	conseillère
Hélène Mantha	conseillère
Karine Villeneuve	conseillère

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord est convoquée par les présentes par Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière, pour être tenue à la salle du conseil de la Mairie au 1526, rue Principale, Chambord, le 14 mai à 19 h 00, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

1) Présences
2) Avis de convocation
3) Période de questions
4) Renonciation de l'avis de convocation
5) Octroi du mandat - Offre de service relative au système de gestion à l'usine de production d'eau potable
6) Embauche - Étudiant secrétariat et réception
7) Clôture de la séance

DONNÉ ce onzième jour du mois de mai 2026.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Julie Caron
JC/pt

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le conseil et en le signifiant par envoi électronique aux membres du conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce onzième jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-six.

Julie Caron
Directrice générale et greffière-trésorière

JC/pt

PÉRIODE DE QUESTIONS

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la Municipalité assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du code municipal.

RÉSOLUTION 05-152-2026
OCTROI DU MANDAT – OFFRE DE SERVICE RELATIVE AU SYSTÈME DE GESTION À L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

Il est proposé par madame Karine Villeneuve, appuyée par madame Linda Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat à DC COM électricité contrôle pour des travaux de mise à jour du système de gestion des puits afin de tenir compte des besoins de suivis au montant de 6 783.53 $, taxes incluses et des frais récurrents de 200 $ annuellement pour l'entretien des envois via SMS, financé par le compte 02 41200 411.

RÉSOLUTION 05-153-2026
EMBAUCHE – ÉTUDIANT SECRÉTARIAT ET RÉCEPTION

CONSIDÉRANT QUE l'affichage externe du poste au secrétariat et réception par la direction a eu lieu en avril 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les candidats retenus pour le poste de secrétariat et réception ont été convoqués en entrevue avec la direction le 6 mai 2026 ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Linda Fortin, appuyée par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers :

1- D'embaucher l'étudiant suivant pour l'été 2026 selon l'entente de travail :

Nom	**Poste**
Mégane Bonneau	Secrétariat et réception

2- Que la rémunération au poste de secrétariat et réception corresponde à la convention collective en vigueur.

RÉSOLUTION 05-154-2026
FERMETURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation de la séance extraordinaire étant épuisé, il est proposé par madame Isabelle Dion, appuyée par madame Hélène Mantha et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit clôturée à 19 h 03 et que la prochaine séance se tienne le 1er juin 2026.

Le maire, La greffière-trésorière,

_____ _____

Luc Chiasson Julie Caron

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».